Le p'tit Tresserrenc

BULLETIN MUNICIPAL

Le Mot du Maire

Sobriété et austérité : une confusion à ne pas faire

Au moment où l'on parle beaucoup de sobriété énergétique, il n'est pas inutile de rechercher le sens de ce mot. Le Dictionnaire "Le Robert" en donne deux définitions :

1. *Comportement d'une personne sobre.*
2. *Modération, réserve (dans un domaine quelconque).*

La sobriété, dans notre vie quotidienne, renvoie généralement au « moins mais mieux », en reliant consommation, bien-être, santé, environnement et qualité de vie (et non pas niveau de vie). L'austérité prend un caractère plus aride et consiste à dépenser moins.

Lorsque la commune fait le choix de réduire la durée d'éclairage public lors du conseil municipal du 15 février dernier, elle pense d'abord à consommer de façon plus écoresponsable avant de trouver quelques économies. Le mieux l'emporte sur le moins.

C'est aussi le cas lorsque les enfants de l'école bénéficient depuis 2021 du programme Watty concernant la sensibilisation aux économies d'énergie et aux enjeux du changement climatique.

Avec la crise énergétique actuelle nous sommes invités à faire plus attention : la commune en premier lieu, comme toutes les collectivités territoriales, en étant attentive au chauffage et à l'éclairage des locaux, ou par exemple en mettant au point un plan « LED » pour supprimer nos dernières sources énergivores ou en installant des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Je suis sûr que les Tresserrencs ont à cœur de participer à cet élan.

Et qu'on se rassure, les rues du village seront bien illuminées, les marchés animés car nous avons aussi besoin de fantaisie et de gaieté.

Belles fêtes à toutes et tous !

Le Maire, Michel THIRIET

Bien trier et recycler c'est facile mais pas n'importe comment ! Les mauvais gestes sont coûteux pour la collectivité. À ce sujet, un sac réutilisable et un disque de tri ont été remis à chaque foyer (ou vous seront remis prochainement) par un membre du conseil municipal.
Voici quelques principes à respecter!

Recyclage du verre en PAV (Point d'Apport Volontaire)
Seuls les emballages en verre peuvent être recyclés, c'est-à-dire les bouteilles, pots, bocaux et flacons. Le verre culinaire utilisé pour la vaisselle, les verres ou les plats transparents ne sont pas recyclables.
Le bon exemple : vous avez un verre ou un plat cassé ? Mettez-le avec les déchets ménagers.
Ne RIEN poser par terre autour des colonnes à verre ! Ce ne sont pas des déchetteries !
Le bon exemple : Vous avez 24 bouteilles de bière vides dans leur emballage et une cagette remplie de quelques bouteilles de vin et des bocaux ? Mettez les 24 bouteilles de bière et de vin dans la colonne à verre et ramenez tout le reste à la maison !

Tri des emballages (conteneur jaune)
Seul les papiers et les emballages ménagers se mettent dans la poubelle jaune. Ils doivent être posés en vrac (PAS d'emballages emboîtés ou en sac plastique) et les cartons doivent être écrasés. Ne mettez rien d'autre !
Ni objets, ni ordures ménagères, ni déchets de soins (y compris les masques en papier ni bois, ni métal, ni verre. Ne mettez rien par terre, ni sur le conteneur !
Le bon exemple : vous avez un gros carton d'appareil ménager à recycler et il ne rentre pas dans le conteneur ? Vous devez l'emmener à la déchetterie.

Les déchets ménagers (conteneur vert)
Vous pouvez réduire la quantité de vos déchets ménagers en vous procurant un composteur individuel.

Le bon exemple : Vous avez coupé du gazon ou taillé des plantes. Compostez-les ou emmenez-les obligatoirement à la déchetterie (il est strictement interdit de les brûler).

Le geste citoyen : Les conteneurs doivent être rentrés à l'intérieur de chaque propriété privée (jardins, garages, etc…) après chaque passage de la benne et ne doivent pas rester sur le domaine public pour une longue durée. La qualité de vie et l'environnement dépendent de ces petits gestes citoyens.

Démarrage des travaux de construction du nouvel atelier technique municipal

Installé jusqu'à présent dans des locaux vétustes et non fonctionnels, l'atelier technique municipal va se construire sur un terrain de la commune à l'entrée Nord du village. Ce bâtiment de plain-pied d'une surface de 150 m² sera générateur d'énergie grâce à ses panneaux photovoltaïques.
Cette construction s'intégrera dans la continuité urbaine et permettra grâce à l'acquisition d'un terrain voisin à l'euro symbolique de traiter notamment le point de collecte du verre disgracieux. Hors le photovoltaïque, le coût des travaux de 320 000 euros HT sont financés à 70% par des subventions.

2ème modification du plan local d'urbanisme (PLU) : projet d'écoquartier

Depuis le transfert de compétence en matière de PLU, malgré l'opposition de notre commune, c'est la communauté de communes des Aspres qui délibère sur les révisions ou les modifications de PLU.
Initiée par la commune, nous avons demandé et fait adopter par le conseil communautaire une modification simplifiée permettant de prendre en compte les nouvelles orientations pour l'écoquartier : limitation de la place de la voiture et développement des mobilités actives (piétons, vélos), mixité notamment en termes de typologies bâties, de formes urbaines, d'occupation des logements, traitement qualitatif des eaux pluviales, place du photovoltaïque …

La déclaration de mise en location : un levier incitatif pour prévenir le logement indigne

Le Conseil Municipal reprenant le diagnostic portant sur l'habitat dégradé réalisé au niveau de chaque commune des Aspres a défini un périmètre (centre ancien) dans lequel les propriétaires d'un logement loué vide ou meublé doivent faire en mairie une déclaration de mise en location dans les 15 jours qui suivent la location. Cette démarche doit être renouvelée à chaque mise en location avec un nouveau locataire mais n'est plus à faire lors du renouvellement ou de la reconduction du bail, ni lors de la rédaction d'un avenant au bail.
L'enjeu est de prévenir les conditions de logement indigne[1] et d'encourager la rénovation dans une logique qui reste incitative. Les propriétaires recevront un courrier explicatif de la mairie.

Projet de parcours de santé du Bois Pous

Le bois POUS est depuis de nombreuses années un lieu de promenade connu et apprécié de tous. L'éloignement des diverses infrastructures d'activités de plein air (skatepark, boulodrome, citystade, aire de jeux pour les enfants...) essentiellement situées autour de l'Espace Planas, a engendré une réflexion de la municipalité autour de la valorisation de cet espace naturel tout en continuant à assurer sa préservation.
Un projet de parcours de santé est ainsi apparu comme l'outil structurant idéal permettant d'offrir aux habitants de TRESSERRE la possibilité d'allier balade et exercice physique en s'adaptant aux rythmes et besoins de chacun.
Le circuit se composera de 10 agrès en matériau bois, ainsi que d'un panneau d'entrée identifiant le circuit et les recommandations, et un panneau de sortie.
Pour l'installation des agrès, aucun arbre ne sera coupé et le sol ne sera pas dénaturé.
Les enjeux de ce projet sont doubles : permettre à la fois une mise en valeur du site, et une pratique sportive intergénérationnelle de plein air.
Ce projet démarrera dans le courant de l'année 2023 et sera financé par des subventions et par du mécénat.

[1] Un logement indigne se définit comme un lieu utilisé à des fins d'habitation alors qu'ils ne sont pas prévus à cet effet ou un logement ou un bâtiment qui expose ses occupants à des risques dus à une dégradation forte du bâti.

Avenue de Nidolères : mode d'emploi

Le chantier de réfection de l'avenue de Nidolères (et celui de la rue de la Marinade) a débuté en janvier 2022 et s'est achevé en septembre dernier. Ce projet avait un triple objectif : le remplacement des réseaux d'eau potable et eaux usées, la réfection de la chaussée et la sécurisation de la voirie. Ce dernier volet comporte une redéfinition des zones de stationnement, la création d'une voie pour piétons inexistante jusqu'alors, et l'apaisement de la circulation par la pose d'éléments de sécurité urbaine tels que potelets de protection, coussins lyonnais ralentisseurs, îlots de protection et balises. Enfin, la signalisation horizontale et verticale a été modifiée en conséquence.

Le rendu final est le résultat de moultes discussions entre de nombreux interlocuteurs : Commission Urbanisme, Travaux et Mobilités, bureaux d'études, professionnels des Travaux Publics et bien sûr les riverains, qui ont été reçus en mairie et sur place afin de prendre en compte au mieux les contraintes liées aux accès (entrées et sorties de garage, arrêts pour déchargement de véhicule…).

Les éléments principaux à retenir sont les suivants :

Ce qui ne change pas

- La vitesse maximale est limitée à 30 km/h (comme partout dans le village).
- De l'entrée du village jusqu'à la rue de la Marinade, les véhicules qui sortent du village sont prioritaires sur ceux qui entrent.
- Le stationnement est autorisé sur les emplacements matérialisés.
- Il est interdit de déposer tout objet, y compris des conteneurs à déchets, sur le domaine public (en dehors des jours de collecte habituels), sans autorisation préalable.

Ce qui change

- Un « STOP » est créé au carrefour de l'avenue de Nidolères et la Résidence Plein Soleil
- A partir du 10 avenue de Nidolères et jusqu'à la rue de la Marinade les véhicules qui entrent dans le village sont prioritaires sur ceux qui sortent.
- Une voie réservée aux piétons est créée entre le numéro 1 avenue de Nidolères et la rue de la Marinade ; la circulation et le stationnement sont interdits.
- Un « STOP » créé à l'intersection de la rue de la Menuiserie et l'Avenue de Nidolères remplace la signalisation « Cédez le Passage »

Les travaux de voirie de l'avenue de Nidolères ont été exceptionnellement subventionnés par l'Etat à hauteur de 41% (sécurisation).

Gageons que cette nouvelle configuration permettra aux usagers de mieux partager la voirie et en sécurité !

La véloroute passe par Tresserre

La véloroute est une voie partagée vélo/voiture avec de nombreux aménagements (revêtement enrobé neuf, signalisation complète), pour permettre la pratique du vélo en toute sécurité.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales souhaite développer ce réseau afin de promouvoir l'usage du vélo sur son territoire.

Suite à une concertation entre la commune et le département, il a été décidé que la véloroute passerait par la route communale reliant Villemolaque à Tresserre, puis celle reliant Tresserre à l'hôtel-restaurant La Garenne. Le but étant de pouvoir rejoindre Thuir dans un sens et Le Boulou dans l'autre.

Skatepark : mode d'emploi

Le skatepark est désormais ouvert. Il permet à tous la pratique de son sport de glisse favori.

Nous vous rappelons que son usage est réservé aux skateboards, rollers et trottinettes.

Le port du casque est obligatoire pour tous.

Le règlement est situé sur le panneau à l'entrée du skatepark et il est fortement conseillé d'en prendre connaissance avant de pratiquer.

L'inauguration du skatepark est prévue le samedi 10 décembre à partir de 11h. A cette occasion, les représentants de chaque institution ayant concourru à la création du skatepark seront présents et des initiations au skate et roller seront également proposées par des associations.

Bonne glisse à tous !

Tresserre anime vos papilles !

Ça bouge à Tresserre d'un point de vue gustatif cette année avec 3 offres différentes et complémentaires sur le village. Il y en a pour toutes et tous et pour tous les palais ! Alors : à vos fourchettes !

Chez Nadège et Thomas

Cela n'aura pas échappé aux Tresserrencs qui ont guetté la rouverture durant tout le mois d'août : le commerce multi-service « épicerie/bar/restaurant » du village a fait peau neuve dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public.

A l'issue de la procédure de candidatures et d'offres, la commission municipale, désignée à cet effet, a pu procéder au choix des nouveaux délégataires : Nadège GRIESEMANN et Thomas CASADESSUS, que vous avez déjà certainement eu le plaisir de croiser régulièrement lors de vos emplettes ou pour de délicieux repas. Le commerce est ouvert du mardi au dimanche. N'hésitez pas à venir découvrir leur carte variée, ainsi que que les menus du jour qui sauront sans nul doute ravir les plus gourmets d'entre vous.

Des tapas sur place ou des plats à emporter vous sont également proposés le soir, du jeudi au samedi.

Vous trouverez toutes ces informations sur leur page facebook « Chez Nadège et Thomas ».

Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue !

Chez Nadège et Thomas
2, rue des Placettes
66300 Tresserre
Tel : 06.21.77.25.73

Les Pizzas de « Pizza Rosa » :

Voilà la demande de nombreux Tresserrencs amoureux de pizzas satisfaite !

Le camion de « Pizza Rosa » s'est en effet installé sur la place des Oliviers depuis début octobre, tous les mercredis soir.

N'hésitez pas à passer commande au 06.29.72.31.66 pour déguster l'une de ses recettes cuisinées au feu de bois. Buon appetito !

Les burgers de l'Art'Ô mets :

Une envie de délicieux burgers cuisinés avec des frites « maison » ?

Ne cherchez plus, ça se passe tous les jeudis soir sur la place des Oliviers où la bistronomie prend place, avec des recettes élaborées à base de produits frais et locaux.

Vous pouvez passer commande au 06.51.08.47.64, pour ravir les papilles des petits comme des grands !

Tresserre se prépare à célébrer le Noël des Aînés !

Cette année, la Municipalité de Tresserre a voulu célébrer le Noël des Aînés sous un nouveau format, le vendredi 16 décembre de 15h à 18h30 à la Cave aux Contes.

On pourrait penser à un "thé dansant" mais c'est une programmation bien plus entraînante qui saura ravir chacun des participants autour d'un duo musical au charme "rétro" (mais pas "vieillot") irrésistible : Mr & Mrs Marvel. Le tout subtilement saupoudré de quelques tours de magie, et accompagné de pétillants et mignardises pour les plus gourmands !

Vous avez plus de 65 ans ? Vous êtes les bienvenus ! Il suffira de vous inscrire au préalable auprès de la Mairie avant le 9 décembre.

Hélène BERINGUIER, nouvelle conseillère municipale

Médecin de formation, installée en remplacement d'Isabelle GOUILLART, démissionnaire dont l'implication a été très appréciée sur notre commune.

Elle aura plus particulièrement en charge de co-animer l'organisation du plan communal de sauvegarde, outil de gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Elle reste membre de la commission culture et festivités.

Un printemps fleuri autour de journées « nature » agrémentées d'ateliers pour tous et d'un grand nettoyage des abords de Tresserre qui auront cette année encore permis de rendre notre village plus « vert » et libéré de ces trop nombreux encombrants.
Un printemps musical avec l'intégration et participation pour la première fois de notre village dans le parcours festivalier du "Printemps de l'Aspre" avec le concert exceptionnel du Quartet Guillaume DETTMAR.

Un printemps chaleureux lors des "Focs de Sant Joan" organisé par le Foyer Rural qui auront permis à chacun de retrouver ce moment de communion étincelant et crépitant.

Un été vivant animé d'un marché nocturne, un vide garage en déambulation pour un grand "ménage de printemps", les journées et soirées Total Festum du Foyer Rural, des concerts endiablés, un bal populaire et un 13 juillet républicain aux couleurs de la liberté.

Un automne exceptionnel qui aura permis à notre village de renouer avec ses traditions.
Tout d'abord lors de deux journées dédiées au patrimoine durable qui auront permis aux gardiens conservateurs de notre histoire, « nos anciens », de conter notre village lors d'un parcours narré et ponctué d'anecdotes, toutes plus croustillantes les unes que les autres. Vous retrouverez ces histoires et merveilleux témoignages sur le site de la mairie dans la gazette de Tresserre https://tresserre.fr/gazette/gazette_tresserre_01.html#page/1

Vous revivrez l'espace d'un instant les souvenirs de vos chers parents, grand parents…

Ces journées du patrimoine mirent en scène une partie de notre savoir-faire culinaire et viticole avec la préparation de Bunyetes (traditionnellement pour Pâques), mais qui régalèrent exceptionnellement cet automne petits et grands à l'issue du concert de notre extraordinaire chorale Grata Perdiu donné en l'Eglise Saint-Saturnin.

Pour les plus fervents danseurs d'entres nous, quelques ballades de sardanes avec la « Cobla Tres Vents » et ses 14 musiciens animèrent notre belle Plaça Nova au coeur du village, dont le nom fut précisé et expliqué la veille par Jean Becat, professeur émérite de l'université de Perpignan, lors d'une conférence toponymique.
Et n'oublions pas non plus, le concours de dessin des enfants du village qui dessinèrent la gigantesque façade de l'église depuis la Plaça Nova, ou encore la démonstration de nouvelles technologies durables de réparation d'objets présentée par l'association La fabrik v66.300.

A l'honneur, cette année encore, nos vignerons nous offrirent une présentation et dégustation de leurs meilleurs crus lors d'une fête des vendanges animée et très colorée.

Et que serait Tresserre, sans son extraordinaire Festa de les Bruixes, avec ses trois jours de festivités brillamment organisées par le Foyer Rural et l'ensemble de ses bénévoles, qui renoua avec la tradition pour le plus grand plaisir de tous !

Que d'événements dans notre si beau village … que de vie !

Nous souhaitons à toutes et tous et par avance de joyeuses festivités à venir pour cette fin d'année 2022…

Agenda des festivités à venir

- Marché de Noël le 11 décembre 2022 de 10h à 17h pour tous, petits et grands, en famille ou bien seuls, pour de beaux moments de partages.

- Noël des Aînés le 16 décembre 2022 de 15h à 18h30 à la Cave aux Contes (sur inscription auprès de la Mairie).

- Animation de Noël à Nidolères pour les enfants, le 17 décembre 2022 de 14h à 17h, avec Xicolatada.

- Voeux de Monsieur le Maire le vendredi 20 janvier 2023 à la Cave aux Contes à partir de 18h30.

- Concert le 13 mai 2023 dans le cadre du 20ème Printemps de l'Aspre avec le Quintet Marie Carié Dana à la Cave aux Contes.

Interview de Darren Rigby, adjoint au maire
Par Hélène Beringuier, commission culture

Darren, tu es 3ème adjoint au sein du conseil municipal de Tresserre depuis juillet 2020. Il me semble que la première question à te poser est de savoir pourquoi tu as souhaité être élu municipal ?
J'avais envie de m'investir dans une activité utile, hors de ma profession, et qui puisse me passionner. C'est mon épouse qui m'a poussé à rencontrer Michel Thiriet. J'ai été emballé par le projet municipal et je me suis lancé.

Tu es maintenant adjoint, délégué à l'urbanisme, aux travaux et aux mobilités ; les postes d'adjoint sont des postes importants au sein de l'équipe municipale, peux-tu expliquer en quoi consistent tes missions ?
Elles sont nombreuses et variées : cela va de vérifier les déclarations de travaux et permis de construire en veillant à respecter les règles d'urbanisme, suivre les travaux de voirie comme ceux de l'avenue de Nidolères ou la construction des ateliers municipaux. Concernant les mobilités, on peut citer l'exemple du projet de véloroute qui va bientôt voir le jour ou l'actualisation du circuit des bus dans le village. Un point important est de veiller à la sécurité routière. Les habitants sont aussi initiateurs de travaux : changement de sens interdit, mise en place de ralentisseurs ou de distributeurs de sacs à crottes. Je suis aussi chargé de la communication municipale : le site Web, le Facebook de la mairie, le panneau numérique de l'entrée du village.
Tout ce travail est un travail de partenariat : avec le maire, les autres élus de la mairie, le personnel communal, les entrepreneurs, la communauté de communes, ... Je suis vice-président de la commission Urbanisme, Travaux et Mobilités : c'est une commission d'élus, et je participe à la commission Finances, Mutualisations et Aménagements Fonciers.

Lequel de ces domaines t'apporte le plus de satisfaction ?
Ce qui est le plus gratifiant, c'est de participer à un projet (comme l'écoquartier) et de voir le projet se réaliser, ce qui peut prendre plusieurs mois. C'est aussi quand on arrive à un compromis positif pour tous entre la mairie, les constructeurs et les habitants. L'important c'est d'arriver à trouver des solutions.

Le travail d'un adjoint n'est pas solitaire. Il y a le maire, l'équipe municipale, le personnel communal, les habitants de Tresserre : ça ne doit pas être facile tous les jours. As-tu été surpris ou est-ce que tu t'attendais aux difficultés rencontrées ?
Je m'attendais à tout ! Il a fallu apprendre vite : gérer les attentes, les incompréhensions, parfois la colère. Par moments cela a été difficile mais au bout de deux ans d'exercice, ça va mieux. J'ai compris qu'il était nécessaire de beaucoup expliquer et de rassurer les habitants. Je suis souvent dans les rues du village pour les rencontrer et je les reçois à la mairie quand ils sont demandeurs.

Y a-t-il des moments de ta jeune vie d'élu qui t'ont particulièrement marqué ?
Participer aux commémorations du 14 juillet ou du 11 novembre, célébrer un mariage ou un baptême civil sont des moments solennels pleins d'émotions. Porter l'écharpe d'élu c'est quelque chose !

Je sais que tu es féru d'informatique et que tes compétences ont fait entrer Tresserre dans le cercle des villages connectés, en quoi ces technologies de l'information sont-elles des outils précieux pour un village comme le nôtre ?
C'est vrai que c'est un domaine qui me passionne. J'ai commencé par actualiser le site Internet de la mairie puis j'ai créé la page Facebook et gère l'application Intramuros (qui pourrait être plus utilisée). L'idée est d'apporter un maximum d'informations aux habitants et de favoriser les échanges (je veille à ce qu'ils restent courtois). Il y avait besoin d'une information municipale rapidement accessible aux habitants, facile à lire. Le bulletin semestriel ne suffisait plus et les boitages ne pouvaient se multiplier. Le panneau numérique de l'entrée du village est venu compléter les sources d'information, je l'actualise chaque fois que nécessaire.
Je suis content de voir que les Tresserrencs utilisent régulièrement le groupe Facebook « Infos et entraide à Tresserre » que nous avons créé avant même d'être élus, pendant le confinement Covid. Je continue à en assurer la gestion mais pas au titre d'élu.

Tout ce « travail » ou devrais-je dire toutes ces « activités » demande beaucoup de temps, tu es aussi enseignant, tu as une famille, comment réussis-tu à t'organiser ?
Mon employeur a permis une organisation de mon emploi du temps en me libérant 2 après-midis par semaine. Pour le reste, je le prends sur mon temps personnel, les semaines sont très intenses. Mon épouse, qui est aussi conseillère municipale, comprend que c'est nécessaire. Les enfants sont grands. Et puis nous nous ressourçons en randonnant en montagne le plus souvent possible.

Je reviens sur la notion de travail. Or il y a toujours dans un travail une part d'effort, de contraintes. Je sais que ce ne sont pas les indemnités d'adjoint au maire qui motivent (leur montant est public et consultable), mais alors qu'est-ce qui motive ?
Œuvrer pour les Tresserencs, les anciens comme les nouveaux. Pouvoir proposer et défendre ses idées pour la commune et contribuer à la réalisation des projets municipaux, c'est formidable.

Dernière question, indispensable pour mieux te connaitre, tu as la double nationalité française et britannique, quel impact cela a-t-il sur ta façon de fonctionner ? Ton passé anglais t'a-t-il enrichi d'expériences que tu n'aurais pas pu avoir en France ? Et pour aller dans le même sens, acceptes-tu de nous parler de tes « hobbies » ?
Je vis à Tresserre depuis 10 ans et depuis 35 ans dans les PO. J'ai été éduqué en Angleterre, et cela entraine une manière de voir les choses qui peut parfois dérouter. J'ai un petit accent aussi ! J'ai aimé la France dès l'âge de 11 ans et j'ai adoré les PO dès que je m'y suis installé. Je suis fier d'avoir acquis la nationalité française. Je suis un britannique français catalan qui supporte les Bleus, les Dragons, et Aston Villa, l'équipe de football de ma ville natale, Birmingham. Je suis également passionné de randonnée en montagne, de photographie et de voyages. Je suis heureux de vivre à Tresserre et fier d'y apporter ma contribution.

Merci Darren d'avoir levé le voile sur la fonction d'adjoint au maire et un peu sur toi-même. En t'écoutant, on se rend mieux compte de la nécessité d'avoir des élus investis pour permettre une vie harmonieuse en société. Peut-être de jeunes Tresserrencs, en te lisant, vont-ils commencer à imaginer un engagement électoral futur !

Les Boles de Picolat

La recette la plus typique de la cuisine catalane tient dans ce plat de boulettes composées d'un hachis de porc et de bœuf. Il occupe encore une large place dans l'univers alimentaire d'ici car il est nourrissant et possède l'avantage de pouvoir se préparer la veille.

Temps de préparation : 2h30 - Temps de cuisson : 2h - Total : 4h30 min

Ingrédients (5 personnes) :

Pour les boles :

400 g de boeuf haché
300 g de porc haché
2 oeufs
2 gousses d'ail
sel, poivre et persil
1 tranche de pain sec
des cèpes
800 g de haricots blancs mis à tremper la veille

Pour la sauce tomate :

100 g de mirepoix (carotte et oignon taillés en dés),
50 g de poitrine de porc,
100 g de lardons
5 belles tomates ou 1/2 litre de pulpe de tomate
2 gousses d'ail,
1 bouquet garni
200 g d'olives vertes dénoyautées

Faire tremper les cèpes dans un bol de lait tiède. Quand ils se sont bien ramollis, les retirer et tremper le pain sec dans ce même lait.

La sauce tomate :

Faites très légèrement blondir dans une poêle les oignons ciselés dans un peu de beurre, puis décantez les et réservez les.
Rissolez dans un peu d'huile d'olive l'ail et les lardons,
Ajouter les tomates pelées, épépinées et coupées en 4 (ou la pulpe de tomate) et une poignée de cèpes, ajoutez les oignons. Laisser réduire ce mélange pour qu'il fonde et épaississe.

Les Boles de Picolat :

Videz l'eau des haricots et mettez les dans une cocotte. Remplissez d'eau à hauteur, ajoutez le bouquet garni et assaisonnez. Faites cuire 1h30 à couvert. Les haricots doivent être cuits.
Dans un saladier, mélangez avec les mains le boeuf et le porc haché, la mie de pain égouttée, les 2 œufs, les champignons émincés et 3 cuillères à soupe d'ail et de persil hachés, puis salez et poivrez.
Formez les boules de farce, elles doivent être les plus rondes possibles et faire dans les 5 ou 6 cm de diamètre farinez les pour ne pas qu'elles collent ou avec les mains mouillées.
Saisissez les boulettes de viande dans un peu d'huile d'olive chauffé sans qu'elles se chevauchent. Retournez-les pour les faire cuire de tous les côtés.
Ajoutez les boles de Picolat à la sauce tomate. Portez à ébullition puis ajoutez le tout au haricots et cuisez à feu doux à couvert durant 30 à 40 minutes en surveillant la cuisson. Bon appétit !

Par Gérard MANZANARES, Commission Culture

La Légende de Pedra Lluïna

Perdue dans les bruyères, en plein cœur du plateau sauvage dénommé **Pla del Rei**, comment ne pas être étonné par la présence insolite de cette grosse pierre granitique dont la blancheur étincelante surprend les rares promeneurs.

Pedra Lluïna ou **Pedra Blanca**...autant de noms évocateurs dans l'imaginaire collectif d'un lieu riche en légendes, récits et autres histoires de sorcières...

Les Bruixes de Trasserra et de Paça, dit-on, après s'être enduit le corps d'onguent, mélange de graisse, de sang de chauve-souris et de suie, se retrouvaient les nuits de pleine lune pour le sabbat et utilisaient leurs pouvoirs maléfiques. C'est ainsi que leur danse diabolique entraînait l'orage, son tonnerre, ses éclairs et sa grêle. Ce n'est pas un hasard si la grêle porte le nom de "bruixonada" en catalan.

Mais **Pedra Lluïna** n'est pas qu'un lieu propice aux sortilèges, la tradition orale veut aussi que cette **Pedra Blanca** garde secrètement, comme dans d'innombrables légendes pyrénéennes, le trésor des encantades...

"Celle ou celui qui, la nuit de la St Jean, nuit de pleine lune, au douzième coup de minuit, verra un papillon blanc s'y poser, trouvera le trésor" dit la légende.

En attendant, les sorcières de **Pedra Lluïna** donnent rendez-vous à leurs admirateurs fin octobre car si...

A Montesquiu, les bruixes hi fan el niu,
A Trasserra, hi fan la festa.
(A Montesquieu, les sorcières y font le nid,
A Tresserre, elles y font la fête.)

Parlem català - El calendari (le calendrier)

LES JOURS DE LA SEMAINE	ELS DIES DE LA SETMANA
Lundi	dilluns
Mardi	dimarts
Mercredi	dimecres
Jeudi	dijous
Vendredi	divendres
Samedi	dissabte
Dimanche	diumenge
LES MOIS	**ELS MESOS**
Janvier	gener
Février	febrer
Mars	març
Avril	Abril
Mai	maig
Juin	juny
Juillet	juliol
Août	Agost
Septembre	setembre
Octobre	Octubre
Novembre	de novembre
Décembre	desembre
LES SAISONS	**ESTACIONS**
Le printemps	Primavera
L'été	estiu
L'automne	Tardor
L'hiver	Hivern

GROUPE « POUR TRESSERRE »

Mesdames, Messieurs,

En séance du conseil municipal du 11 juillet 2022, en questions diverses, j'ai directement et personnellement été interpellé/interrogé par le 1er Adjoint sur le contenu de nos différentes expressions du bulletin d'informations municipales « Le P'tit Tresserrenc » (Cf. Procès-Verbal correspondant).

Dans ce contexte, il convient donc, et préalablement à toute réponse, de rappeler les dispositions en vigueur :
Article L. 2121-27-1 du CGCT
Article 30 du règlement intérieur du conseil municipal de Tresserre.
"Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal […]"

« Le P'tit Tresserrenc », en outre, est un support de communication d'informations générales sur lequel nous avons non seulement la possibilité mais surtout le droit de nous exprimer.

Depuis le début du mandat en cours, nous nous inscrivons notamment dans un rôle d'alerte sur les affaires courantes et projets communaux. Pas auprès de n'importe qui, mais auprès de vous habitant(e)s de Tresserre.

Quel était donc l'intérêt de cette interpellation ? Dans quel but ? Notre communication est-elle gênante ? Pour qui ? Pour quelle(s) raison(s) ?

Nous continuerons donc, dans le respect des règles toujours, à nous inscrire dans ce rôle autant que nécessaire.

Pour rappel également, vous avez la possibilité de venir assister aux réunions du conseil municipal qui, sauf cas exceptionnel justifiant le huis-clos, sont publiques.

Hervé PARRA

Aménager, positivement.

Comme indiqué au mois de mai dernier dans cette tribune libre, je concluais en disant que de nombreux investissements étaient faits, ce qui est normal, compte-tenu du peu d'infrastructures existantes, pour l'instant avec une maîtrise de la fiscalité que chacun se doit de surveiller.

Circulation, entrée du village, skate-park, ateliers municipaux, nouveau lotissement... les projets sont multiples et doivent être cohérents car les fautes esthétiques ou architecturales se paient pendant des décennies. Nous constatons au quotidien à quel point certains secteurs de notre département ont été défigurés. Notre village à taille humaine mérite que nous soyons vigilants à l'esthétique des projets futurs, à leur intégration dans leur environnement direct, à la cohérence des matériaux utilisés, aux circulations et stationnements de tous ordres. Cela ne coûte pas plus, il faut juste en être conscient, rester ferme et militer pour la conservation des équilibres architecturaux qui ont fait notre passé, notre Terre des Aspres et notre identité Catalane, cette dernière étant étroitement liée depuis toujours à toutes les formes de Culture, académiques ou populaires.

Pour Tresserre Citoyenne, Cyrille Xiffré.

La Mairie

5 rue du Pla del Rey
66300 TRESSERRE

Tel. : 04.68.38.80.34
Courriel : mairie@tresserre.fr

Commune de Tresserre

Site web : www.tresserre.fr

Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi de 9H à 13h et de 14h30 à 17h30

L'Agence Postale :

5 rue du Pla del Rey
66300 TRESSERRE

Tel. : 04.68.38.80.34

La Bibliothèque :

Ecole François Pous
Tous les mercredis de 14h à 17h

LES ITINÉRANCES
DU CONSEILLER NUMÉRIQUE DÉPARTEMENTAL
EN LIEN AVEC LA MAISON FRANCE SERVICES DES ASPRES

Tresserre

(Uniquement l'accompagnement aux démarches numériques)

Période novembre et décembre :

les lundis après-midi de 14h à 17h

14 et 28 novembre / 12 et 26 décembre

Prise de rendez-vous au 04 68 38 80 34

Services proposés

Accompagnement aux démarches numériques

Caisse d'Allocations Familiales, sécurité sociale, Pôle emploi, MSA, passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire, carte grise... **à l'exception des accompagnements aux démarches impôts et retraite qui se font avec un agent de la Maison France Service dans votre commune sur rendez-vous au 04 30 44 48 79.**

www.tresserre.fr / mairie@tresserre.fr

Directeur de la publication : Michel THIRIET - Maire
Imprimerie GAG - Ne pas jeter sur la voie publique

TRESSERRE "LE VILLAGE"

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
1	D		1	M		1	M		1	S		1	L		1	J	
2	L		2	J		2	J		2	D		2	M		2	V	
3	M		3	V		3	V		3	L		3	M		3	S	
4	M		4	S		4	S		4	M		4	J		4	D	
5	J		5	D		5	D		5	M		5	V		5	L	
6	V		6	L		6	L		6	J		6	S		6	M	
7	S		7	M		7	M		7	V		7	D		7	M	
8	D		8	M		8	M		8	S		8	L		8	J	
9	L		9	J		9	J		9	D		9	M		9	V	
10	M		10	V		10	V		10	L		10	M		10	S	
11	M		11	S		11	S		11	M		11	J		11	D	
12	J		12	D		12	D		12	M		12	V		12	L	
13	V		13	L		13	L		13	J		13	S		13	M	
14	S		14	M		14	M		14	V		14	D		14	M	
15	D		15	M		15	M		15	S		15	L		15	J	
16	L		16	J		16	J		16	D		16	M		16	V	
17	M		17	V		17	V		17	L		17	M		17	S	
18	M		18	S		18	S		18	M		18	J		18	D	
19	J		19	D		19	D		19	M		19	V		19	L	
20	V		20	L		20	L		20	J		20	S		20	M	
21	S		21	M		21	M		21	V		21	D		21	M	
22	D		22	M		22	M		22	S		22	L		22	J	
23	L		23	J		23	J		23	D		23	M		23	V	
24	M		24	V		24	V		24	L		24	M		24	S	
25	M		25	S		25	S		25	M		25	J		25	D	
26	J		26	D		26	D		26	M		26	V		26	L	
27	V		27	L		27	L		27	J		27	S		27	M	
28	S		28	M		28	M		28	V		28	D		28	M	
29	D					29	M		29	S		29	L		29	J	
30	L					30	J		30	D		30	M		30	V	
31	M					31	V					31	M				

TRESSERRE "NIDOLERES - LES MAS"

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
1	D		1	M		1	M		1	S		1	L		1	J	
2	L		2	J		2	J		2	D		2	M		2	V	
3	M		3	V		3	V		3	L		3	M		3	S	
4	M		4	S		4	S		4	M		4	J		4	D	
5	J		5	D		5	D		5	M		5	V		5	L	
6	V		6	L		6	L		6	J		6	S		6	M	
7	S		7	M		7	M		7	V		7	D		7	M	
8	D		8	M		8	M		8	S		8	L		8	J	
9	L		9	J		9	J		9	D		9	M		9	V	
10	M		10	V		10	V		10	L		10	M		10	S	
11	M		11	S		11	S		11	M		11	J		11	D	
12	J		12	D		12	D		12	M		12	V		12	L	
13	V		13	L		13	L		13	J		13	S		13	M	
14	S		14	M		14	M		14	V		14	D		14	M	
15	D		15	M		15	M		15	S		15	L		15	J	
16	L		16	J		16	J		16	D		16	M		16	V	
17	M		17	V		17	V		17	L		17	M		17	S	
18	M		18	S		18	S		18	M		18	J		18	D	
19	J		19	D		19	D		19	M		19	V		19	L	
20	V		20	L		20	L		20	J		20	S		20	M	
21	S		21	M		21	M		21	V		21	D		21	M	
22	D		22	M		22	M		22	S		22	L		22	J	
23	L		23	J		23	J		23	D		23	M		23	V	
24	M		24	V		24	V		24	L		24	M		24	S	
25	M		25	S		25	S		25	M		25	J		25	D	
26	J		26	D		26	D		26	M		26	V		26	L	
27	V		27	L		27	L		27	J		27	S		27	M	
28	S		28	M		28	M		28	V		28	D		28	M	
29	D					29	M		29	S		29	L		29	J	
30	L					30	J		30	D		30	M		30	V	
31	M					31	V					31	M				